

## QUESTION ECRITE N° 2

*Auteur : Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo*

### **Objet : Site internet AFE.**

Le site internet de l'Assemblée des Français de l'Etranger et son extranet mis à la disposition des membres de l'AFE ont connu récemment des dysfonctionnements fort fâcheux : impossibilité de se connecter au site, impossibilité d'accéder aux boîtes aux lettres de chacun, rejet de courriels au point où certains postes ont dû nous renvoyer leurs messages et au mois de juillet une indisponibilité du site pendant plusieurs jours qui a pu être réparée grâce à l'assistance technique gracieuse d'un Conseiller à l'AFE particulièrement féru d'informatique ! Ces désagréments sont préjudiciables à l'exercice du mandat des Conseillers qui traitent très souvent des centaines de courriels par jour et qui aimeraient disposer d'un outil de communication fiable et performant. Si la gestion du site internet est externalisée, le Secrétariat Général entend-il faire jouer les clauses « qualité du service » qui ne doivent pas manquer de figurer dans le contrat le liant au prestataire et qui devraient en toute logique mener à la résiliation du contrat et à la recherche d'un prestataire plus efficient ?

### **ORIGINE DE LA REponse :**

**SG AFE**

---

Le Secrétariat Général est conscient des dysfonctionnements du site internet AFE auquel il souhaite actuellement remédier. Ce dossier est suivi avec attention. Dans les prochaines semaines, une procédure de mise en marché devrait être mise en place. Elle sera l'occasion de redéfinition de nos besoins en la matière dans le cadre d'une mise en concurrence de divers prestataires